

Réunion de la Commission de Suivi de Site CCMP

COMPTE RENDU DE LA REUNION

à Pauillac (33)

Vendredi 29 novembre 2024 – 9 h 30

Liste des participants

Collège « Administrations publiques »

Denis ANDREI	Secrétaire général de la sous-préfecture de Lesparre-Médoc
Audrey DURUPT	DREAL – Inspectrice de l’Environnement
Peggy HARLE	DREAL – Adjointe au chef de l’unité départementale de la Gironde
Capitaine David PEZET	SDIS 33

Collège « Collectivités territoriales »

Michelle SAINTOUT	Maire de Saint-Estèphe
--------------------------	------------------------

Collège « Exploitant »

Bertrand SEGAUD	Directeur de la branche dépôts de distribution Groupe NOVEN
------------------------	--

Matthieu CAYRON	Chef de dépôt, CCMP de Pauillac
------------------------	---------------------------------

Ordre du jour

- Introduction
- Bilan de l'activité de l'établissement
- Bilan des inspections (DREAL)
- Autres sujets à l'initiative des participants

9 heures 37 – Début de la réunion et introduction

Peggy HARLE ouvre la séance. Un tour de table est réalisé.

Peggy HARLE rappelle que la dernière CSS remonte au 8 décembre 2022.

Elle indique que la CSS, prévue par le code de l'Environnement, est obligatoire pour les sites classés SEVESO seuil haut. Elle se compose des représentants de l'Etat, des industriels, des collectivités, des salariés et des riverains et associations de protection de l'environnement. Elle assure la transparence vis-à-vis du grand public et son compte rendu acte les engagements et les actions de l'exploitant.

L'inspection des installations classées assure la police environnementale des établissements industriels et agricoles. Ses inspecteurs assermentés travaillent sous l'autorité du Préfet et sous couvert du procureur de la République.

Elle encadre et surveille les installations tout au long de leur vie et assure l'information des exploitants et du public.

Elle participe également à la gestion de crise dans le cadre des PPI.

La Gironde compte 450 installations classées soumises à autorisation ou enregistrement dont 16 installations SEVESO seuil haut et 19 installations SEVESO seuil bas et 18 inspecteurs DREAL.

Le nombre d'inspections a augmenté de 50 % au cours des dernières années.

Le capitaine David PEZET demande si l'accident de Lubrizol explique cette augmentation.

Peggy HARLE le confirme. Elle traduit aussi la volonté d'assurer un suivi de terrain plus important des actions réalisées par les établissements, à l'aide d'inspections plus courtes et plus ciblées mais plus fréquentes.

La feuille de route du ministère de la Transition Ecologique pour l'année 2024 portait principalement sur la sobriété hydrique, les PFAS (polluants éternels) et la gestion des by pass et shunts.

Michelle SAINTOUT demande des précisions sur ce dernier point.

Peggy HARLE explique que les chaînes de sécurité des installations industrielles peuvent être neutralisées dans le cas d'un fonctionnement en mode dégradé, par exemple lors de travaux. La traçabilité est alors indispensable, notamment en cas de changement de quart. Lors des inspections, les modes opératoires et les processus enregistrés au sein des établissements sont examinés, ainsi que l'habilitation du personnel et la traçabilité de l'information de mise en place d'un by pass et des mesures compensatoires pour garantir la sécurité.

Peggy HARLE ajoute que les actions régionales ont porté sur les émissions atmosphériques des chaudières, mais aussi la résilience des systèmes de traitement et de sécurité aux vagues

de chaleur. Une campagne de la qualité de l'air dans la zone de Bassens a été menée avec ATMO, en particulier sur les COV, via 4 stations de prélèvement.

Bilan de l'activité de l'établissement et nouveaux projets

- **Dépôt pétrolier**

Matthieu CAYRON explique que le dépôt pétrolier se trouve sur les communes de Pauillac et Saint-Estèphe et stocke 414 730 m³ de produits (gasoil moteur, fioul, gasoil non routier et EMAG). Il comporte 25 réservoirs de stockage, équipés de toits flottants ou fixes ou de toits fixes avec écran flottant) et de clapets de sécurité dits à sécurité positive.

L'activité de l'année 2023 a été très bonne. A date, les chiffres de 2024 sont moins satisfaisants. L'activité est liée à la structure du marché, peu favorable en 2024.

Le site compte 8 salariés. Les services santé, sécurité et environnement (3 personnes) et travaux neufs et maintenance (jusqu'à 4 personnes) sont localisés dans le dépôt de Grigny.

Bertrand SEGAUD précise que Grigny est situé dans le sud de la région parisienne.

Matthieu CAYRON indique que la formation du personnel est axée sur la sécurité et l'habilitation (habilitation électrique, formation GESIP, formation SST, formation gestes et postures...).

Les agents de sécurité qui assurent la vacation de nuit sont formés à la sécurité et à la sûreté et l'astreinte H24 garantit l'arrivée d'un salarié du site en 30 minutes.

Le POI a été remis à jour récemment. Le dernier arrêté préfectoral date de novembre 2022.

- **Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation**

Matthieu CAYRON indique que les procédures ont été établies et sont mises à jour.

Denis ANDREI demande combien d'agents de sécurité sont présents la nuit.

Matthieu CAYRON répond qu'un seul agent est présent. Le site bénéficie en outre d'une vidéosurveillance.

Bertrand SEGAUD explique qu'une intrusion s'est produite en 2013 et une autre en 2017 ou 2019. Une manifestation a eu lieu devant le dépôt en 2019, pour la réforme des retraites et au moment des Gilets jaunes.

- **Gestion des situations d'urgence**

Aucune situation d'urgence n'a été relevée depuis la dernière CSS.

Des exercices d'incendie sont régulièrement réalisés en interne. 2 exercices POI ont été menés avec le SDIS depuis la dernière CSS.

- **Sécurité des personnes**

Les sites CIM & CCMP n'ont connu aucun accident du travail avec arrêt depuis 11 ans.

Cela s'explique par un important travail en amont (journée sécurité annuelle, communication SSE, quarts d'heure sécurité, remontées régulières d'informations SSE) et par les

investissements pour sécuriser les accès et les cheminements (78 000 euros depuis la dernière CSS).

- **Contrôle du système de gestion de la sécurité**

Le Groupe NOVEN est certifié ISO 9001 et ISO 14001. Un audit de surveillance a été conduit le 9 avril 2024 par LRQA.

Par ailleurs, la DREAL réalise régulièrement des inspections.

- **Maintenance des réservoirs**

Tous les 10 ans, les réservoirs sont contrôlés et rebarbés avant remise en service. En outre, les équipes effectuent un contrôle visuel tous les ans. Cinq ans après la visite décennale, un contrôle est réalisé par une entreprise extérieure.

- **Budgets dédiés à la prévention des risques/Budgets MMR**

Matthieu CAYRON souligne l'importance des investissements destinés à maintenir les équipements et à assurer la sécurité. Un budget conséquent est également consacré à l'apportement.

- **Canalisation de transport Pauillac-Bassens**

Matthieu CAYRON explique que la canalisation transporte 95 à 98 % des volumes sortis du dépôt. Elle mesure 45 km de long et a été mise en service en 1970. Elle contient environ 3 435 m³. Son débit avoisine 470 m³/heure.

13 arrêtés de servitude publique ont été publiés, car la canalisation traverse 13 communes.

Une vanne pilotable depuis la salle de contrôle du site de Pauillac permet d'isoler la canalisation de la Gironde si nécessaire.

- **Activité**

2024 est en retrait par rapport aux années précédentes.

- **Identification et évaluation des risques d'accident**

En réponse à une question de **Denis ANDREI**, **Matthieu CAYRON** répond que la canalisation est aérienne au niveau des dépôts et enterrée à 85 cm sur 99 % de son tracé.

L'étude de danger de la canalisation a été revue 2022. La canalisation est surveillée avec attention, car elle est essentielle au fonctionnement de CCMP.

- **Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation**

La canalisation est survolée par avion 3 fois par mois pour détecter toutes les problématiques. Une visite automobile est assurée chaque mois. Enfin, une visite pedestre du tracé du pipeline est effectuée une fois par an, de manière séquentielle.

Le contrôle annuel de fuite est réalisé par la société Trapil, à l'aide d'un racleur.

Les prochains contrôles avec racleurs instrumentés auront désormais lieu tous les 4 ans. Le prochain sera réalisé en 2025.

Denis ANDREI demande en quelle matière est réalisée la canalisation.

Bertrand SEGAUD répond qu'elle est en acier.

Matthieu CAYRON indique que la maintenir en produit vise à éviter la corrosion.

Michelle SAINTOUT explique qu'un morceau de la canalisation est visible en mairie.

Bertrand SEGAUD précise que le dernier contrôle avec racleur détection fuite remonte à 2024 et non à 2022 comme indiqué dans la présentation.

Matthieu CAYRON ajoute que le dernier contrôle de protection cathodique a eu lieu en novembre 2024. Le rapport est en attente.

- **Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation**

Des points singuliers, comme des passages de Jalle ou de cours d'eau, bénéficient d'un suivi spécifique.

Fin novembre, un désordre a été décelé au niveau de l'Estey du Grand Meyre. Les travaux de réparation sont en cours de commande.

Contrôle du système de gestion de la sécurité

Matthieu CAYRON indique que le dernier contrôle de la DREAL a été réalisé le 23 juin 2023.

Peggy HARLE explique que la canalisation de transport n'est pas une installation classée et qu'elle est donc suivie par les inspecteurs en charge des canalisations de la DREAL.

- **Bilan du système de gestion de la sécurité**

Les défauts détectés par racleur ont été traités. Les débroussaillages ont été effectués et la signalisation remise en état.

Bertrand SEGAUD quitte la réunion à 10 heures 36.

Bilan des inspections et instructions (DREAL)

Audrey DURUPT indique qu'aucun événement notable n'est intervenu depuis la dernière CSS.

L'insuffisance d'une rétention détectée lors d'une inspection a été mise en conformité (donné acte du 12 juin 2023).

La cessation d'activité de la zone des Guineys est en cours d'instruction.

Peggy HARLE ajoute que le dossier sera transmis à la Mairie de Pauillac.

- **Inspection du 24 mars 2023**

Audrey DURUPT explique que cette inspection, axée sur le suivi des précédentes inspections et les mesures de maîtrise des risques, a montré un bon suivi des mesures de maîtrise des risques. Cependant, le suivi documentaire nécessitait d'être amélioré. En outre, le volume de rétention d'un réservoir était insuffisant.

Le capitaine David PEZET souhaite savoir si la rétention a été augmentée.

Matthieu CAYRON répond par la négative. Le volume du réservoir concerné a été abaissé à un niveau compatible avec la rétention et qui correspondait à la situation réelle d'exploitation.

- **Inspection du 22 juin 2023**

Audrey DURUPT indique que cette inspection ciblait l'appontement.

Le suivi global de l'installation était correct. Néanmoins, la documentation et le suivi des contrôles devaient être améliorés.

- **Inspection du 7 décembre 2023**

Audrey DURUPT explique que la DREAL s'est jointe à l'exercice POI réalisé conjointement par la société CCMP et le SDIS33. L'exercice s'est bien déroulé.

Matthieu CAYRON a fait le nécessaire pour vérifier la provenance d'une irisation constatée dans des eaux pluviales stagnantes. Il s'agissait d'écoulements d'huile ou de carburant d'un engin ayant effectué des travaux dans les jours précédents. L'analyse réalisée par l'exploitant ne mettait pas en évidence de dépassement des valeurs limites des eaux pluviales.

La remarque des pompiers portant sur l'amélioration de l'aire d'aspiration a été prise en compte par l'exploitant qui a apporté les modifications nécessaires. Le POI a également été modifié selon les observations de la DREAL.

- **Inspection du 18 avril 2024**

Cette inspection a permis de clôturer les sujets ouverts lors des inspections précédentes et d'aborder les actions nationales PFAS et shunts.

Les questions sur la centrale photovoltaïque sont en bonne voie d'être soldées. Il en est quasiment de même des MMR, des PFAS et des shunts.

Peggy HARLE souligne que les émulseurs contenant des PFOA, utilisés pour combattre le feu, seront interdits à partir de juillet 2025. L'élimination des déchets et l'achat de nouveaux émulseurs sans PFAS constituera un challenge important pour tous les dépôts pétroliers.

Matthieu CAYRON note que ces émulseurs sont parfois stockés depuis de longues années.

Denis ANDREI souligne que ces produits ne polluent que si on les utilise.

Peggy HARLE indique qu'il faut supprimer ces substances pour respecter la réglementation européenne et décontaminer les contenants. Il faut en outre les remplacer par des produits efficaces.

Matthieu CAYRON signale que cela requiert des investissements importants et une importante remise en question des installations, qu'il faudra adapter à la viscosité des nouveaux émulseurs.

Le capitaine David PEZET souligne la difficulté de remplacer les émulseurs fluorés.

- **Inspection du 8 juillet 2024**

Audrey DURUPT note que cette inspection, qui visait à traiter les suites de l'inspection de 2023 portant sur l'appontement, s'est déroulée durant le déchargement d'un navire. Les questions ont surtout concerné l'entretien des amarres.

Matthieu CAYRON indique que les amarres sont mises en œuvre par des spécialistes de l'amarrage. Ils doivent informer le CCMP s'ils détectent une anomalie, afin qu'elles soient changées.

Audrey DURUPT indique que CCMP a apporté des réponses sur le repérage et l'inventaire des tuyauteries à l'arrêt.

A propos d'un incident au cours duquel une amarre avait cassé, **Matthieu CAYRON** indique que CCMP fournit 4 amarres aux navires. CCMP n'a pas de visibilité sur les autres amarres des

navires. Lors de l'incident, la procédure d'amarrage n'a pas été respectée et les amarres n'étaient sans doute pas en bon état.

Peggy HARLE signale que des incidents survenus dans d'autres établissements ont conduit la DREAL à mener des inspections sur tous les appontements de Gironde en 2023. De plus, un travail a été mené par le Grand Port de Bordeaux avec les industriels pour uniformiser les procédures.

Matthieu CAYRON indique que la communication en amont avec les commandants de navire s'est améliorée. Par ailleurs, les procédures ont été uniformisées pour intégrer les spécificités de l'estuaire.

En réponse à une question du **capitaine David PEZET**, **Matthieu CAYRON** explique que le bras dispose de deux alarmes (débattement et rotation). En cas de danger, l'arrêt d'urgence et la déconnexion du navire interviennent. Les vannes se ferment et un collier sépare sa partie basse de sa partie haute.

Peggy HARLE ajoute que tous les appontements des pétroliers sont désormais équipés de ce système.

Matthieu CAYRON explique qu'une bonne compréhension de l'estuaire est nécessaire, notamment en période sèche, lorsque l'eau chargée en alluvions exerce une pression supérieure sur les navires. La présence d'un remorqueur de veille prend alors tout son sens.

Peggy HARLE note que la fermeture des vannes peut également être réalisée par un opérateur à quai.

Autres sujets à l'initiative des participants

Les participants expriment le souhait que des riverains et des associations assistent également à la CSS.

Le capitaine David PEZET souligne la qualité du partenariat avec l'exploitant CCMP, notamment lors des exercices incendie. Il salue ce contexte positif et proactif.

La réunion est clôturée à 11 heures 10.